

COMMUNE DE PFAFFENHEIM

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Pfaffenheim de la séance du 09 mai 2017

Le neuf mai deux mil dix-sept à vingt heures, sur convocation de Monsieur le Maire, les Conseillers Municipaux de la Commune se sont réunis en séance ordinaire au Caveau St-Martin, sous la présidence de Monsieur le Maire, LICHTENBERGER Aimé.

Présents :

Madame et Messieurs les Adjointes :

STRASBACH Jean-Michel

ELBLING Annick

RIEFLÉ Christophe,

Mme MOLTES Pascale, M. THOMANN Yannick, Mme FRICK Sophie,
M. EHRHART Armand, M. HANAUER Jean-Luc, Mme DUCOMMUN
Laurence, M.LEVY Alain, Mme KRETZ Isabelle, M. WALTER
Jérémy, Mme KLINGER Régine

Absents non excusés:

M. MARCHAL Raphaël

Assiste à la séance :

M. WESSANG Romuald, secrétaire de séance désigné.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mars 2017.
3. Bilan de la concertation et arrêt du projet PLU.
4. Réaménagement du centre-village: choix du maître d'œuvre.
5. Décision modificative n°1 – Budget Eau-Assainissement.
6. Fonds de concours aux communes: raccordement au très haut débit Internet.
7. Validation des représentants de la commune au conseil d'administration de l'Office de tourisme intercommunal.
8. Informations diverses.
 - Manifestations.
 - Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 14 avril 2014.

POINT 1**Désignation du secrétaire de séance.**

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Pour assurer ces fonctions lors de la séance d'aujourd'hui, Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Romuald WESSANG, Secrétaire Général.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DESIGNE Monsieur Romuald WESSANG comme secrétaire de séance.

POINT 2**Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mars 2017.**

Aucune observation n'a été émise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOPTE le procès-verbal du 13 mars 2017.

POINT 3**Bilan de la concertation et arrêt du projet PLU**

Rapporteur : Aimé LICHTENBERGER, Maire

Arrivée de Monsieur Jean-Luc HANAUER.

Monsieur le Maire rappelle que la délibération prescrivant l'élaboration du PLU a précisé les modalités d'une concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, à l'élaboration du P.L.U.

Les modalités de concertation effectuées ont été les suivantes :

Les panneaux d'exposition relatifs au diagnostic et PADD ont été exposés dans le hall d'entrée de la mairie jusqu'à ce jour, 2 réunions publiques ont été organisées, un registre a été tenu à l'accueil de la mairie à la disposition des habitants pour y déposer demandes ou remarques. Dans le cadre de la concertation agricole, un courrier de la mairie a été adressée à chaque exploitant pour connaître leur éventuels projets ou demandes de façon à connaître en amont les besoins de la profession à intégrer dans le projet PLU.

Il est présenté au Conseil Municipal le bilan de cette concertation :

La population a pu s'exprimer tout au long de cette phase, les 2 réunions publiques des 20 octobre 2015 et 3 février 2017 ont permis au total à une centaine de personnes de prendre connaissance du projet PLU. Les observations ont porté sur l'étendue de la zone inondable issu du PPRI de la Lauch, la zone AU dont la superficie pourrait diminuer (loi ALUR, Scot), la cohabitation entre activités viticoles, et habitat – la concertation agricole a conduit à permettre dans le règlement la réalisation de constructions viticoles dans l'ensemble de la zone UE et à faire évoluer la réglementation à Osenbuhr (hébergement touristique). Dans le registre, les demandes concernent l'extension de la zone de sortie d'exploitation au nord-ouest du village ainsi qu'une extension au sud-est du village. Dans l'ensemble, la concertation a été bien suivie par les habitants et les différentes personnes concernées : le bilan est positif.

Il est présenté ensuite le dossier complet du projet de P.L.U. prêt à être arrêté, et traduisant notamment les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, tel qu'il en a été débattu en Conseil Municipal le 21 mars 2016 et le 19 septembre 2016, la délimitation et le règlement des différentes zones. Un point est fait sur les évolutions depuis la dernière réunion avec les personnes publiques associées en janvier 2017.

Il est expliqué qu'au vu du bilan de la concertation présenté ci-dessus, la procédure peut être poursuivie et que le projet de P.L.U., totalement formalisé, est maintenant prêt à être arrêté.

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.L153-14 et R153-3 ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 7 juillet 2014 prescrivant la révision du P.O.S. en vue de sa transformation en P.L.U et précisant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ;

VU les débats en Conseil Municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui se sont tenus le 21 mars 2016 et le 19 septembre 2016 ;

VU le bilan de la concertation sur le projet de P.L.U présenté par Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

PREND acte du bilan de la concertation dressé par Monsieur le Maire et de décider, qu'au vu de ce bilan, le dossier du projet de P.L.U. présenté par Monsieur le Maire, peut être arrêté ;

ARRÊTE le projet de P.L.U. ;

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et sera transmise au représentant de l'Etat ;

DIT que le projet de PLU arrêté sera transmis pour avis aux personnes consultées en application des articles L153-16 et L153-17 du code de l'urbanisme.

POINT 4**Réaménagement du centre-village: choix du maître d'œuvre**

Rapporteur : Aimé LICHTENBERGER, Maire

Arrivée de Madame Laurence DUCOMMUN.

VU la délibération du 16 décembre 2016 décidant l'arrêté du projet du réaménagement du centre-village,

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la désignation du maître d'œuvre s'est faite selon la procédure adaptée (articles 27 et 34 du décret relatif aux marchés publics).

Dans ce cadre, la réunion d'audition des trois équipes retenues lors de la réunion de sélection du 11 avril 2017 :

- Equipe IRH de Colmar
- Equipe ARCHITECTURE, VILLE et PAYSAGE – MALLET de Colmar
- Equipe K'NL de Rouffach

a eu lieu le 24 avril 2017 à la mairie de Pfaffenheim.

VU les résultats de la négociation engagée par le représentant du pouvoir adjudicateur avec les candidats admis à négocier, le Pouvoir Adjudicateur propose, après négociation, de retenir l'équipe de maîtrise d'œuvre dont le mandataire architecte-paysagiste – économie de la construction est le Cabinet K'NL de Rouffach, associé au bureau d'études suivant :

- VRD – Réseaux : Hagenmuller de Colmar

La rémunération provisoire de l'équipe de maîtrise d'œuvre s'élève à :

- | | |
|--|---------------|
| - Mission de base infrastructure + EXE | 8.08 % |
| - Mission complémentaire OPC : | 0.91 % |
| - <u>Mission complémentaire garage :</u> | <u>1.54 %</u> |

Soit total **10.53 %**

Le montant des honoraires est de 45 300,00 € HT sur un montant total travaux estimé à 430 000 € HT, option des garages comprise,

Taux de tolérance études 5 %

Taux de tolérance travaux 5 %

La rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre sera définitive lors de la phase AVP (Avant-Projet).

Monsieur RIEFLE, adjoint au Maire estime que l'option du garage est nécessaire. La commune loue plusieurs garages et la démolition de ces derniers engendrera une augmentation de la mobilisation des places de stationnement dans le centre village. En parallèle, la commune impose la création de nouvelles places de stationnement lors de la construction ou la réhabilitation de logements. C'est paradoxal de demander la création de nouvelles places alors que la mairie en retire. C'est la crédibilité de la commune qui est engagée.

Monsieur WALTER ajoute que le projet du centre-village est un projet à voir sur le long terme. Il serait dommage de faire des petites économies sur un projet de cette envergure et de le regretter dans plusieurs années.

Monsieur le Maire indique que cette discussion a déjà fait l'objet d'un débat lors des réunions maire-adjoints, et que c'est cette conclusion qui s'impose.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

CONFIRME le choix du Pouvoir Adjudicateur et attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au mandataire de l'équipe K'NL de Rouffach.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, dans le cadre de cette opération avec l'équipe de concepteurs, un contrat de maîtrise d'œuvre et tous les documents y afférents.

POINT 5

Décision modificative n°1 – Budget Eau-Assainissement

Rapporteur : Jean-Michel STRASBACH, Adjoint

Par délibération en date du 19 décembre 2016, le Conseil Municipal a autorisé l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement 2017 dans la limite du quart des dépenses d'investissement du budget primitif N-1.

Lors du vote du budget primitif 2017, le montant voté pour le chapitre 21 (2 000 euros) ne prend pas en compte le montant voté par le Conseil Municipal lors de la séance du 19 décembre 2016 (10 000 euros).

Il convient donc d'ajuster les crédits votés pour correspondre à la délibération du 19 décembre 2016.

Section Investissement				
Dépenses		Montant	Recettes	Montant
Chap. 21	Article 2156 – Matériel spécifique d'exploitation	+ 8 000,00 €	NEANT	
Chap. 23	Article 2315 – Installations, matériel et outillage techniques	- 8 000,00 €		
TOTAL		0,00 €	TOTAL	0,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE la décision modificative n°1 du Budget Eau-Assainissement,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POINT 6

Fonds de concours aux communes: raccordement au très haut débit Internet

Rapporteur : Aimé LICHTENBERGER, Maire

Il est rappelé que dans le cadre du projet ROSACE, toutes les communes d'Alsace non desservies par le très haut débit internet vont être raccordées. Les travaux ont débuté et s'étaleront jusqu'en 2020.

Le solde à charge des communes est de 175 € par prise posée, selon le tableau ci-dessous.

Par délibération du 29 mars 2017, le Conseil communautaire de la Communauté de communes « Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux » a décidé de soutenir les communes membres à hauteur de 20% de leur participation.

Ce fonds de concours sera versé à chaque commune, au fur et à mesure des raccordements, sur présentation des justificatifs de l'appel des fonds pour sa participation à ROSACE.

communes	prises	coût commune	FDC 20% CC
EGUISHEIM	1 054	184 450 €	36 890 €
GUEBERSCHWIHR	428	74 900 €	14 980 €
GUNDOLSHEIM	321	56 175 €	11 235 €
HATTSTATT	424	74 200 €	14 840 €
HUSSEREN LES CHATEAUX	244	42 700 €	8 540 €
OBERMORSCHWIHR	186	32 550 €	6 510 €
OSENBACH	411	71 925 €	14 385 €
PFAFFENHEIM	734	128 450 €	25 690 €
ROUFFACH	2 239	391 825 €	78 365 €
VOEGLINSHOFFEN	245	42 875 €	8 575 €
WESTHALTEN	482	84 350 €	16 870 €
total	6 768	1 184 400 €	236 880 €

Il est rappelé qu'une délibération de chaque Conseil Municipal, concordante et autorisant le Maire à demander le fonds de concours, est obligatoire pour pouvoir en bénéficier.

Le Conseil Municipal est donc invité à délibérer afin de demander à la Communauté de communes le versement du fonds de concours ci-dessus, et de charger le Maire d'accomplir toute démarche nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTOIRSE Monsieur le Maire à demander un fonds de concours sur la base du tableau ci-dessus pour le raccordement au très haut débit internet,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

POINT 7

Validation des représentants de la commune au conseil d'administration de l'Office de tourisme intercommunal

Rapporteur : Aimé LICHTENBERGER, Maire

L'assemblée générale constituante de l'Office de tourisme intercommunal a eu lieu le 16 mars 2017 à Rouffach. Les statuts prévoient que chaque commune du territoire soit représentée au conseil d'administration par un titulaire et un suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

NOMME Monsieur Aimé LICHTENBERGER, Maire comme titulaire et Madame Sophie FRICK, conseillère municipale comme suppléante.

POINT 8**Informations diverses****Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 14 avril 2014**Manifestation écoulées :

- ✱ Dimanche 02 avril: Loto du Pfaff Music Band
- ✱ Dimanche 02 avril: Concert de "La Croche Chœur" au profit de la ligue contre le cancer.
- ✱ Dimanche 02 avril: Ouverture de la pêche
- ✱ Samedi 15 avril: Ronde des Elfes du CCAR Athlétisme
- ✱ Samedi 22 avril: Marche de nuit de l'ASP
- ✱ Dimanche 23 avril: 1^{er} tour des Elections Présidentielles
- ✱ Samedi 29 avril: Soirée asperges – Gouttes d'eau
- ✱ Samedi 06 mai: Journée citoyenne
- ✱ Dimanche 07 mai: 2nd tour des élections présidentielles
- ✱ Lundi 08 mai: Cérémonie Armistice

Manifestations à venir :

- ✱ Vendredi 12, samedi 13 et dimanche 14: Festival de musique au Schauenberg
- ✱ Samedi 20 mai: Concert de Printemps du Pfaff Music Band
- ✱ Mardi 23 mai: collecte de sang
- ✱ Dimanche 04 juin: Grepeltournier
- ✱ Lundi 05 juin: Marché au puces du Conseil de Fabrique
- ✱ Dimanche 11 juin: 1^{er} tour des élections législatives
- ✱ Samedi 17 juin: Fête de la Musique du Pfaff Music Band
- ✱ Dimanche 18 juin: 2^{ème} tour des élections législatives
- ✱ Dimanche 18 juin: Fête de la Grande Lune

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 14 avril 2014

Conformément aux termes de l'article L 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été données par le Conseil Municipal en date du 14 avril 2014.

✱ Marché inférieur à 10 000 € TTC

- UGAP / Casque pour sapeurs-pompiers / 782,46 €
- Alsace Micro Services / Onduleur pour serveur / 318 €

- ✱ Acceptation d'un don de 100 € de la société ATN/VAROPLAST pour la Journée citoyenne.
- ✱ Acceptation d'un don de 50 € de l'Auberge Au Bon Chasseur pour la Journée citoyenne.
- ✱ Acceptation d'un don de 100 € de DMP Concept pour la Journée citoyenne.
- ✱ Acceptation d'un don de 150 € des Assurances LICHTLE Olivier pour la Journée citoyenne.

✱ Ventes – achats immobiliers

- Terrain sis section 15 parcelle n° 683/179 – Wirrenweg
- Terrain sis section 15 parcelles n°689/180 et 692/576 – Wirrenweg
- Habitation sise section 26 parcelles n°150/53, 153/54 et 156/55 – 10, rue du Stade
- Terrain sis section 1 parcelle n°234/114 – 12 rue du Schauenberg
- Habitation sise section 5 parcelle n°33 – 1, rue du Fossé

✱ Renouvellement d'adhésion aux associations

- Association des Maires Ruraux du Haut-Rhin: 130 €

✎

Levée de la séance: 21h40

✎

**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Pfaffenheim
de la séance du 09 mai 2017**

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mars 2017.
3. Bilan de la concertation et arrêt du projet PLU.
4. Réaménagement du centre-village: choix du maître d'œuvre.
5. Décision modificative n°1 – Budget Eau-Assainissement.
6. Fonds de concours aux communes: raccordement au très haut débit Internet.
7. Validation des représentants de la commune au conseil d'administration de l'Office de tourisme intercommunal.
8. Informations diverses.
 - Manifestations.
 - Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 14 avril 2014.

Nom-Prénom	Qualité	Signature	Procuration
LICHTENBERGER Aimé	Maire		
STRASBACH Jean-Michel	1 ^{er} adjoint		
ELBLING Annick	2 ^{ème} adjoint		
RIEFLÉ Christophe	3 ^{ème} adjoint		
MOLTES Pascale	Conseillère municipale		
THOMANN Yannick	Conseiller municipal		
FRICK Sophie	Conseillère municipale		
EHRHART Armand	Conseiller municipal		
HANAUER Jean-Luc	Conseiller municipal		
DUCOMMUN Laurence	Conseillère municipale		
LEVY Alain	Conseiller municipal		
KRETZ Isabelle	Conseillère municipale		
MARCHAL Raphaël	Conseiller municipal		
WALTER Jérémy	Conseiller municipal		
KLINGER Régine	Conseillère municipale		